



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

11 septembre 2025 ■ Vol. 54 # 2

## Général

### Protocole pour protéger les membres de nos équipes-écoles

Pour mieux protéger celles et ceux qui travaillent dans nos écoles, et comme il s'y était engagé, le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, a présenté un nouveau protocole qui sera diffusé dans l'ensemble des établissements scolaires du Québec. Concrètement, celui-ci contribuera à prévenir les situations à risque, à assurer une prise en charge immédiate des événements de violence et à garantir que des suivis rigoureux soient réalisés par la suite. Cette annonce s'inscrit dans une volonté commune discutée à maintes reprises avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Ce protocole a été élaboré en collaboration avec les partenaires du réseau scolaire et les organisations syndicales, dont la CSQ et ses fédérations du réseau scolaire, qui en avaient d'ailleurs fait la proposition en mars dernier. Il définit une marche à suivre et des mesures concrètes à prendre avant, pendant et après un geste de violence de façon à assurer une prise en charge, soit en prévention, en intervention et en suivi.

Pour accéder au *Guide pratique d'accompagnement* :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/education/publications/violence-intimidation>.

### Rappel – Procès-verbal

Lors de vos rencontres du personnel, il est important de mandater une personne pour rédiger le procès-verbal de cette réunion. Ce document est une trace qui peut servir de référence pour s'assurer qu'il y a une preuve sur les prises de décision et de faire les suivis si cela est nécessaire. Les paroles s'envolent, mais les écrits restent.

## Action-mobilisation

Le mardi 2 septembre en après-midi avait lieu un événement spécial afin d'inaugurer le nouveau gymnase de l'école St-Luc à Jonquière. Parents, enfants et dignitaires politiques étaient invités à souligner cet investissement majeur. Dans le cadre du mouvement **Unis pour l'école**, les affiliés syndicaux se sont rendus sur place afin d'accueillir chaleureusement le ministre Bernard Drainville. Toujours dans le but de dénoncer les effets néfastes des coupures en éducation; nous avons répondu présents à cette nouvelle action de mobilisation!

Merci à tous ceux et celles qui ont participé!

Et un remerciement tout spécial à nos collègues du Lac-St-Jean  
qui sont venus se joindre à nous!



### Session retraite

L'AREQ et la CSQ offrent une session de préparation à la retraite **en virtuel** pour les personnes qui la prendront d'ici les cinq prochaines années.

#### Sessions virtuelles

|     | Sujet de la présentation                                           | Date                  | Heure          |
|-----|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|
| *   | Préparer ses finances pour la retraite : il n'est jamais trop tôt! | Merc. 19 nov. 2025    | 19 h à 20 h 30 |
| 1   | Adaptation psychosociale et santé                                  | Merc. 21 janvier 2026 | 19 h à 20 h 30 |
| 2   | Questions financières                                              | Merc. 28 janvier 2026 | 19 h à 20 h 30 |
| 3   | Questions juridiques                                               | Merc. 4 février 2026  | 19 h à 20 h 30 |
| 4   | Assurances                                                         | Merc. 11 février 2026 | 19 h à 20 h 30 |
| 5   | Régimes de retraite                                                | Sam. 14 février 2026  | 9 h à 11 h 30  |
| ANG | Session spéciale en anglais                                        | Sam. 16 mai 2026      | à déterminer   |

Elle s'adresse aux membres des syndicats affiliés à la CSQ et les conjointes et conjoints sont invités à y participer. Les frais d'inscription du membre seront remboursés par le SES. Pour ce faire, vous enverrez votre reçu d'inscription (courriel) à l'adresse suivante : [ilanglois@ses-csq.com](mailto:ilanglois@ses-csq.com). Pour vous inscrire, rendez-vous au lien suivant : [Inscription session AREQ](#).

 **Secteur jeunes**

### Instruction annuelle

Dans l'instruction annuelle 25-26, les **modalités d'application progressive** relatives aux règles d'évaluation et au bulletin sont maintenues. Il sera donc possible, pour la 1<sup>re</sup> ou la 2<sup>e</sup> étape, de ne pas inscrire de résultats disciplinaires au bulletin lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes pour les matières suivantes :

#### Au primaire

- Culture et citoyenneté québécoise
- Anglais, langue seconde
- Éducation physique et à la santé
- Toutes les disciplines artistiques

#### Au secondaire

- Les matières de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire dont le nombre d'heures d'enseignement est égal ou inférieur à 100

De plus, il sera aussi possible d'inscrire un seul commentaire sur une **compétence « transversale »** à l'étape jugée la plus appropriée.

Il est à noter que ces assouplissements aux règles d'évaluation du régime pédagogique s'appliquent seulement s'ils sont inscrits dans les normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMEA) déterminées dans chaque école.

Le **programme éducatif adapté CAPS-II** est enfin accessible pour les élèves âgés de 16 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère. Il vise à remplacer le programme DÉFIS. Le programme CAPS-II pourra être utilisé de façon volontaire cette année, mais deviendra obligatoire à partir de l'année scolaire 2027-2028.

### Comité ÉHDAA - école

Il est primordial que chaque école ait un comité ÉHDAA actif puisque les budgets sont de plus en plus décentralisés dans les milieux. Il est nécessaire de se rencontrer périodiquement pour vérifier si les mesures mises en place sont toujours adéquates. Les décisions prises en début d'année ont souvent besoin d'être réévaluées afin de s'assurer d'offrir le meilleur service possible aux élèves.

Le comité est formé de la direction et de trois membres (maximum) titulaires d'une classe, auquel peut être invité à se joindre un enseignant en orthopédagogie, un membre du personnel professionnel ou de soutien. Ils ont le mandat de faire des recommandations sur l'utilisation des sommes pour les mesures ÉHDAA et sur l'organisation des services. Pour ce faire, les membres du comité doivent disposer de toute l'information utile et disponible : besoins du milieu, nombre d'élèves intégrés, critères de répartition, prévision du coût des dépenses... Il est tout à fait légitime, pour les membres du comité, d'exiger un délai raisonnable avant de formuler des recommandations; le but étant de leur permettre de consulter leurs collègues.

Dans le cadre des décisions prises par la direction de l'école, lorsque celle-ci ne retient pas les recommandations faites par le comité, elle doit en indiquer, par écrit, les motifs aux membres du comité.

Un dépliant explicatif, conçu par la Fédération des syndicats de l'enseignement, est disponible sur notre site Internet dans la section [Dossiers/ÉHDAA](#).

La FSE a aussi produit une courte vidéo qui l'explique : [comité école](#)

# LE BABILLARD DE LA RELÈVE



## INFORMATIONS POUR LES PERSONNES À STATUT PRÉCAIRE

### Le comité de la relève

Le rôle du comité de la relève est de présenter l'optique des enseignantes et des enseignants à statut précaire et de s'initier à la vie syndicale. Ce comité est la plateforme idéale pour s'assurer que leur point de vue influence le plan d'action du SES.

Une première rencontre du comité de la relève aura lieu en octobre. Les membres qui forment présentement ce comité sont :

- 👤 Spécialiste du primaire : Marilou Desbiens
- 👤 Adaptation scolaire : Jessie Côté
- 👤 Enseignante au préscolaire-primaire : Élodie Aubut, Amandine Gagné et Anne Tremblay
- 👤 Spécialistes au secondaire : Mathieu Lapointe et Alec Bouchard

Pour pouvoir bien représenter tous les secteurs d'enseignement, les membres du comité de la relève aimeraient que des personnes à statut précaire se joignent au comité. Il manque **un enseignant de la formation professionnelle ainsi qu'un de l'éducation des adultes.**

Communiquez avec le SES pour manifester votre intérêt, si vous représentez ces secteurs.

*Conseil des personnes déléguées  
16 septembre 2025  
Inscription : 18 h, début : 18 h 30  
Hôtel Le Montagnais*

# Vous avez été embauché dans la dernière année?



## Séance d'information

Le comité de la relève du SES est heureux de vous inviter à une séance d'informations sur différents **sujets touchant votre entrée dans la profession enseignante**, tels que :

- ⌘ Mon syndicat;
- ⌘ Les conditions d'emploi (accès aux listes, contrat);
- ⌘ La suppléance;
- ⌘ L'assurance-emploi;
- ⌘ Etc.



**Quand :** Mardi 23 septembre 2025  
**Où :** Salle des Oblats (216 rue des Oblats à Chicoutimi)  
**Début :** 18 h 30  
**Durée :** Environ 2 heures

**Au plaisir de vous y voir en grand nombre!**

**Confirmez votre présence :**  
**[ilanglois@ses-csq.com](mailto:ilanglois@ses-csq.com)**

**Si vous n'êtes pas membre communiquez avec nous.**

## Rendez-vous annuel

*Venez souligner la Journée internationale des  
enseignantes et des enseignants 2025 avec nous!*



---

Lieu : **Hangar – Zone portuaire**  
Chicoutimi

Date : **Jeudi, 2 octobre 2025, 16 h**

*Souper et  
consommations sur place!*

---

Dites-nous si vous serez présent, en avisant  
votre personne déléguée syndicale  
avant le 25 septembre 2025.